



Compte-rendu synthétique * de la séance du Conseil Municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX SEPT

Le TREIZE MARS à VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de M. Jean-Pierre GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 7 mars 2017

Affichage Mairie : mardi 7 mars 2017

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Votants	23

PRESENTS : MM GUILLOT Jean Pierre, ROMAND Alain, THIVILLIER Alain, QUINCY Vincent, BADEL Jean Charles, ROUX Jérémy, DREVET Jean Nicolas, BERRAT Jean Louis, MABILON Robert.
MMES DUVERNOIS Mireille, LAVET Catherine, CESAR Murielle, SARZIER Laurence, BARBET Janique, ROSAT Aurélie, LAPALUD Sylvie, VIVOT Laetitia, TOURNIER Béatrice, PEIRA Josiane.

ABSENTS EXCUSES :

M. Hervé DE LA TEYSSONNIERE	a donné pouvoir à M. Vincent QUINCY
Mme Léonor PINEDO	a donné pouvoir à Mme Murielle CESAR
M. Denis EVAUX	a donné pouvoir à Mme Sylvie LAPALUD
M. Jean COLDEFY	a donné pouvoir à Mr Jean Louis BERRAT

SECRÉTAIRE : Mme VIVOT Laetitia

I - Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 13 février 2016 :

Le projet de compte rendu du conseil municipal est approuvé sous réserve des modifications demandées par Monsieur Robert MABILON : page 1 dans la liste des présents et absents excusés, il faudra lire : « Madame PIERA Josiane a donné pouvoir à Madame TOURNIER Béatrice ». La correction sera également effectuée dans la liste des présents.



II - Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

<i>N°</i>	<i>OBJET</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>DATE DE DECISION</i>	<i>MONTANT TTC</i>
13/2017	Mallettes PPMS Ecole	SAS SECURIMED	21/02/2017	796.66
14/2017	Equipements travail Services Techniques	SARL VEDITEX	21/02/2017	696.56
15/2017	Remplacement stores écoles	SARL ALLARMARGOT	21/02/2017	2 232.00
16/2017	Honoraires recours Conseil d'Etat	SCP MATUCHANSKY	21/02/2017	4 200.00
17/2017	Travaux d'élagage	MATHIEU TERRAILLON	21/02/2017	4 900.00

AFFAIRES GENERALES :

III – SYDER : choix du mode de financement Charges 2017

Rapporteur : Monsieur Alain ROMAND

Le SYDER a transmis à la commune le dossier relatif aux charges dues par la commune au SYDER pour l'exercice 2017. Ces éléments seront présentés lors de la prochaine réunion du comité syndical qui aura lieu fin mars 2017 pour accord des élus.

Dans l'attente, les membres du Conseil se sont prononcés sur le mode de financement de la collectivité au SYDER pour l'année : soit par fiscalisation, soit par budgétisation. Jusqu'alors le choix par fiscalisation était automatique.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le mode de financement de la collectivité au SYDER par fiscalisation pour l'année 2017
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision



IV – Avenant marché d’assurances : GROUPAMA Auvergne Rhône Alpes :

Rapporteur : Monsieur Alain ROMAND

Par délibération n° 60-2015 du 20 juillet 2015, la commune a conclu un contrat le 01/08/2015 avec GROUPAMA concernant son marché d’assurances véhicules, bâtiments, et personnel pour un montant de 19 688.00 euros TTC annuel.

Suite à l’évolution de son contrat par l’achat de nouveaux véhicules : minibus, et tracteur agricole, une réactualisation de la cotisation a été calculée par Groupama.

Il a donc, été, proposé aux Conseillers de bien vouloir approuver la signature de l’avenant n°1 concernant le lot véhicules pour un montant de 1 518.17 euros TTC soit 7.71 % du marché annuel.

**Le Conseil Municipal,
Oui l’exposé de Monsieur l’Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,**

- **Approuve** la signature de l’avenant n °1 concernant le lot véhicules pour un montant de 1 518.17 euros TTC
- **Dit** que les sommes liées à cette dépense seront imputables sur l’exercice 2017 au compte 61
- **Charge** Monsieur le Maire d’effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

V – Convention 2017 de mise à disposition de services CCPA / Services Techniques Communaux :

Rapporteur : Monsieur Alain ROMAND

Il est rappelé au Conseil que les services techniques municipaux sont mis à la disposition de la Communauté de communes pour l’entretien des abords de chaussées de la voirie communautaire, afin d’assurer des travaux d’élagage et fauchage des abords de voirie, ainsi que le curage des fossés.

En contrepartie, la CCPA s’engage par convention à rembourser la commune des charges de personnel, de matériel et outillage sur la base des tarifs prévus.

Le montant dû au titre de l’année 2017 sera de 31 177.00 euros.

Il a été demandé aux élus de bien vouloir approuver la convention relative à cette prestation de service ainsi que le décompte établi et autoriser Monsieur le Maire à procéder le cas échéant au recouvrement de ces sommes.

**Le Conseil Municipal,
Oui l’exposé de Monsieur l’Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,**

- **Valide** la convention proposée pour l’année 2017
- **Autorise** la signature des documents liés par Mr le Maire



- **Dit** que les recettes liées à ces prestations réalisées seront imputables sur l'exercice 2017 au compte 708
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables concernant cette décision

VI – Communauté de Communes : transfert de la compétence Information Jeunesse :

Rapporteur : Madame Catherine LAVET

Lors de la séance du 16 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé à la majorité une modification statutaire visant à transférer à la Communauté de Communes la compétence Information Jeunesse.

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, il est présenté en annexe de cette note de synthèse la délibération n°01-2017 approuvant ce transfert de compétence. Il a été demandé aux Conseillers de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,

Après en avoir délibéré,

A la majorité avec

11 voix pour : MM GUILLOT, THIVILLIER, ROMAND, BADEL, EVAUX, BERRAT, COLDEFY – MMES LAVET, TOURNIER, PIERA, LAPALUD

9 voix contre : MMES VIVOT, SARZIER, ROSAT, BARBET, DUVERNOIS, CESAR, PINEDO- MM DREVET et ROUX

3 abstentions : MM MABILON, QUINCY et DE LA TEYSSONNIERE

- **Refuse** le transfert de la compétence information jeunesse à la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle
- **Emet** des réserves sur l'étude menée avant mise en place de ce transfert, notamment sur le service public pouvant être rendu aux habitants de la CCPA (question de l'itinérance du PIJ)
- **Souhaite** que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées constituée à la Communauté de Communes puisse étudier ce dossier

VII : Budget Communal 2016 :Vote du Compte Administratif

Rapporteur : Monsieur Alain THIVILLIER

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations effectuées, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états nécessaires ; il sera demandé aux Conseillers de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives



et déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil. Monsieur Robert MABILON soumet au vote le Compte Administratif 2016 communal :

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Déclare** le compte de Gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VIII- Budget Assainissement : Vote du Compte Administratif 2016 :

Rapporteur : Monsieur Alain THIVILLIER

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations effectuées, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états nécessaires ; il sera demandé aux Conseillers de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives
- la clôture définitive du budget assainissement suite au transfert de compétence SIABA au 1^{er} janvier 2017.
- le versement de l'excédent constaté au SIABA.

et déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil. Monsieur Robert MABILON soumet au vote le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement,

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Déclare** le compte de Gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



IX- Taux d'imposition 2017 :

Rapporteur : Monsieur Alain THIVILLIER

Concernant l'année 2017, il est proposé aux Conseillers de voter les taux d'imposition des taxes directes locales soit :

- Taxe d'Habitation : 13.94 %
- Foncier Bâti 16.41 %
- Foncier Non Bâti : 34.99 %

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- Valide les taux visés à la présente délibération et leurs modalités d'octroi
- Dit que la présente délibération prend effet immédiat
- Charge le Maire de son exécution et annexe le tableau fourni par la DGFIP.

X- Vote du Budget Primitif Commune 2017 :

Rapporteur : Monsieur Alain THIVILLIER

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2017 et à la commission finances du lundi 06 mars 2016 qui n'a pas apporté d'observations particulières. A la lecture des documents présentés, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2017 de la commune.

**Le Conseil Municipal
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le Budget Primitif 2017 présenté

XI- Tarification droit d'entrée « Concert Piano du 08/04/2017 » :

Rapporteur : Madame Mireille DUVERNOIS

La commune organise un concert de piano qui aura lieu le vendredi 08 avril 2017.

Ce concert de piano nécessitera la location de matériel de musique. Cette prestation sera assurée par deux musiciens.

Il a été proposé aux Conseillers de bien vouloir délibérer sur la tarification de 2.00 euros par personne.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**



- **Valide** la tarification proposée pour cette manifestation soit 2.00 euros par personne
- **Dit** que les recettes liées seront imputées au Budget Communal 2017 au compte 706
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à ces encaissements

XII – Création d’une régie de recettes « Fêtes et Cérémonies » :

Rapporteur : Madame Mireille DUVERNOIS

Suite au point présenté précédemment sur la mise en place d’une tarification spectacle pour le concert de piano du 08/04/2017 il est proposé la création d’une régie de recettes communale « Fêtes et Cérémonies » afin de procéder à l’encaissement des recettes liées au droit d’entrée.

Sous réserve de l’avis conforme du comptable public assignataire,

Conformément au code des collectivités territoriales, articles R.1617-1 à R.1617-18, article L2122-22 al. 7

Vu la délibération n°19/2014 du Conseil Municipal du 14 avril 2014, point 5 portant délégation de compétences à Monsieur le Maire,

Il a été demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la création de cette régie communale.

**Le Conseil Municipal,
Oui l’exposé de Madame l’Adjointe,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité**

- **Valide** la mise en place d’une régie de recettes communale « Fêtes et Cérémonies »
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à la création de cette régie de recettes

Points rajoutés à l’ordre du jour, à l’unanimité :

XIII – Désignation de représentants à la Commission Locale d’Evaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre GUILLOT

Le Conseil Communautaire a acté, en séance du 16 février 2017, la mise en place de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ainsi que les modalités de fonctionnement de cette instance. Chaque Commune étant représentée au sein de cette Commission, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les candidatures de MM. GUILLOT et ROMAND sont portés au vote :

**Le Conseil Municipal,
Oui l’exposé de Monsieur le Maire,**



**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Désigne** Monsieur Alain ROMAND Délégué Titulaire et Monsieur Jean Pierre GUILLOT Suppléant

XII – Subvention Patrimoine Bâti :

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre GUILLOT

Dans le cadre de la stratégie touristique du Pays de l'Arbresle, les élus communautaires souhaitent accompagner par la mise en place d'un dispositif d'aides les communes et associations du patrimoine dans leurs actions de valorisation du patrimoine bâti.

Il a été proposé aux Conseillers de bien vouloir solliciter une subvention concernant la réhabilitation du Four A Pain situé dans la Ferme du Prost, le montant des travaux estimés est de 15 000 euros HT pour l'année 2017.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Autorise** la demande de subvention présentée concernant la rénovation du Four à Pain
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette subvention

Informations et questions diverses

La séance est levée à 23h00

**Le Maire,
Jean Pierre GUILLOT**